

Num.	Questions	Fichiers déposés O / N	Analyse	Ecarts / Remarques	Conclusion: Prescriptions / Recommandations envisagées	Réponse de l'établissement	Nom de fichiers (nouveau dépôt)	Conclusion
<b>L'établissement respecte-t-il les règles de comptabilisation liées aux différents modes de tarification ?</b>								
1.1	Merci de fournir la liste des effectifs affectés sur la section soins et leurs répartitions tarifaires 2022.	OUI	<p>L'établissement a détaillé l'affectation analytique des professionnels de la section soin. Dans l'annexe tarifaire, les charges du médecin coordinateur sont peu importantes car comme l'explique l'établissement dans le document RFA EERRD 2022 PA qu'il a transmis, le médecin coordinateur a été absent une partie de l'année.</p> <p><b>Analyse comparative TER/EERRD 22 et fichier "Annexe 1 liste des effectifs affectés en section soins":</b> Les données transmises par l'établissement correspondent aux déclarations du TER. L'étude du groupe 2 de l'EERRD 2022 laisse apparaître un niveau assez élevé de charges de personnels extérieurs (621), d'un montant de 757K€ dont 456 K€ en soins, soit un poids de 20% sur l'ensemble des charges du groupe 2. L'établissement explique ce phénomène par la pénurie de soignants entraînant des difficultés de recrutement compensées par le biais de l'intérim. La politique de groupe AESIO santé est d'externaliser les remplacements.</p>					
1.2	Merci de transmettre le Grand Livre Analytique 2022 de la section soins (Format Excel). En l'absence de comptabilité analytique, merci de nous fournir une copie pour renseigner l'annexe tarifaire 2022 (avec à minima le numéro et le libellé du compte, ainsi que le solde 2022)	OUI	<p>L'établissement a transmis le grand livre 2022 au format Excel présentant uniquement les soldes des comptes de charges et de produits, ce qui rend l'analyse des comptes difficile. Les données transmises respectent la réglementation et sont cohérentes avec l'annexe tarifaire 2022 déposée. Les crédits Soins sont répartis dans les sections hébergement et dépendance au prorata des charges constatées.</p> <p>La dotation soin 2022, retraités des crédits cités, correspond à la dotation notifiée.</p>					
<b>L'établissement maîtrise-t-il la fonction budgétaire et comptable ?</b>								
2.1	Existe-t-il un organigramme identifiant les fonctions administratives et financières? Si oui, le transmettre.	OUI	<p>L'établissement a transmis l'organigramme de l'organisation du groupe AESIO. L'organisation interne est articulée par filière (dont les filières médico-sociale) et les départements RH, SI et financiers sont présentés.</p>					
2.2	Disposez-vous d'un document formalisant les délégations de signature et de pouvoir (document unique de délégation) concernant les questions budgétaires et financières? Merci de transmettre le document s'il est disponible.	OUI	<p>L'établissement a transmis un document de délégation entre le président et le directeur général du groupe mutualiste et sous certaines conditions à l'ensemble des cadres du Comité de direction en matière de gestion budgétaire, financière et comptable du groupe.</p> <p>Il a également transmis un autre document explicitant la délégation de pouvoir entre le responsable territorial et le directeur de l'EHPAD en matière de pilotage organisationnel de l'établissement.</p> <p>Les délégations sont précises, datées et signées.</p>					
2.3	Pouvez-vous transmettre le détail des habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière, par exemple : -Professionnels ayant accès au logiciel comptable et à l'enregistrement des pièces comptables. - Professionnels ayant accès aux référentiels fournisseurs.	Partiel	<p>L'établissement a transmis un document sous format PDF non-référencé, non daté, non signé, qui présente les habilitations aux différents outils informatiques et comptables sans préciser le nom des acteurs. Les habilitations informatiques ne font pas l'objet d'une procédure formelle.</p>	<p><b>Remarque 1:</b> Les habilitations informatiques ne font pas l'objet d'une procédure formelle institutionnelle et actualisée.</p>	<p><b>Recommendation 1:</b> Formaliser la procédure concernant les habilitations informatiques</p>	<p>L'établissement a transmis un document sous format PDF qui explique que les pièces comptables sont dématérialisées et traitées grâce au logiciel YOOZ qui est en lien avec le logiciel SAGE. Le service comptable réceptionne les factures et ces dernières sont validées par un cadre dirigeant en fonction du montant.</p> <p>Seuls les professionnels du service comptabilité sont habilités à enregistrer dans les outils.</p> <p>Le document prouve que la procédure concernant les habilitations informatiques est formelle et actualisée.</p>	<p>"Note habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière"</p>	<p>La recommandation 1 est levée au regard du document transmis</p>
2.4	Pouvez-vous nous transmettre votre procédure Achats ? A défaut de procédure répondre aux questions suivantes : - Quels professionnels sont autorisés à passer des commandes (précisez l'existence ou non de palier selon les montants engagés)? - Quel est le principe de sélection d'un fournisseur (conditions, nombre de devis étudiés)? - Quels professionnels valident la mise en paiement des factures (précisez l'existence de palier selon les montants engagés) ? - Quels professionnels préparent les moyens de paiement (virements, chèques)? -Quels professionnels lancent le paiement?	Partiel	<p>L'établissement a transmis un document PDF qui récapitule les acteurs autorisés à procéder à des achats en fonction des seuils de montants. Le document non signé, non daté, non référencé présente les modalités de sélection des fournisseurs et la mise en paiement des factures de manière claire et limpide. Le document n'est pas présenté de façon formelle à l'instar d'une procédure.</p>	<p><b>Remarque 2 :</b> La procédure achat n'est pas formalisée précisément et institutionnellement</p>	<p><b>Recommendation 2:</b> Formaliser la procédure achat</p>	<p>Le document transmis présente la procédure achat de manière formelle.</p>	<p>"Note Procédure achat"</p>	<p>La recommandation 2 est levée au regard du document transmis</p>
<b>L'établissement dispose-t-il des documents budgétaires et comptables réglementaires ?</b>								
3.1	Merci de transmettre le bilan comptable 2022 (format excel)	OUI	<p>L'établissement a transmis des extraits de l'EERRD de l'exercice 2022 concernant les 2 structures qui composent l'organisme gestionnaire. Le bilan met en lumière une situation financière correcte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FRE de 444 jours pour les 2 établissements consolidés</li> <li>- TRNG de 159 jours pour les 2 établissements consolidés</li> <li>- Trésorerie de 301 jours pour les 2 établissements consolidés</li> <li>- CAF 6,15% soit 380 K€ pour les 2 établissements consolidés</li> <li>- Marge brute d'exploitation constatée à 131 K€ soit 3,38% uniquement pour l'établissement analysé</li> </ul>					

Num.	Questions	Fichiers déposés O / N	Analyse	Écarts / Remarques	Conclusion: Prescriptions / Recommandations envisagées	Réponse de l'établissement	Nom de fichiers (nouveau dépôt)	Conclusion
3.2	Merci de transmettre le grand livre comptable 2022 (format excel)	OUI	L'établissement a déposé un grand livre excel des comptes 6 et 7. Les données sont cohérentes avec l'exercice 2022 renseigné dans l'ERRD. Le résultat comptable 2022 fait apparaître un excédent de 89 k€ s'expliquant en grande partie par la diminution des charges du groupe 2 (absence de médecin coordinateur une partie de l'année, Cf question 1,1)					
3.3	Pour les établissements privés: Existe-t-il une analyse de l'expert comptable voire un rapport du commissaire aux comptes ? Si oui, le transmettre pour l'exercice 2022 (rapport général et rapport spécial pour le rapport CAC).	OUI	L'établissement a transmis la présentation des comptes de l'expert-comptable. Les comptes 2022 sont bien attestés par l'expert-comptable.					
<b>L'établissement respecte-t-il les règles de facturation aux usagers ?</b>								
4.1	Merci de transmettre le contrat de séjour d'un résident (anonymisé) entré entre le 01/01/2021 et le 31/03/2022 et le contrat de séjour d'un résident entré après le 01/01/2023, ainsi que les annexes concernant les tarifs.	OUI	L'établissement a déposé deux contrats de séjour, un avec une date d'entrée en 12/2021 et un avec une date d'entrée en 11/2023. Les prestations comprises dans le tarif hébergement sont conformes au CASF pour la restauration, l'entretien et la mise à disposition du linge et l'entretien des locaux.  De plus, les deux contrats de séjour ne mentionnent pas que l'établissement applique un dépôt de garantie alors que l'ERRD fait apparaître un montant de 101 k€ en 2022 pour les dépôts et cautionnement reçus en financement stables du bilan financier.  La facturation est à termes échu, et non à termes à échoir telle que prévue par l'article R314-114 du CASF.					

Inpectrice de l'ARS